
UCB émet des Obligations d'une maturité de 7 ans au taux fixe de 3,75%

- Sur base d'un nouveau programme *Euro Medium Term Note*

Bruxelles (Belgique), 7 mars 2013- 7 :00 (CET) information réglementée

Aujourd'hui, UCB SA/NV (« UCB ») a annoncé l'émission d'obligations (les « **Obligations** ») pour un montant minimum de 100 millions d'euros¹ et maximum de 250 millions d'euros sous la forme d'une offre publique destinée à des investisseurs de détail effectuée dans le cadre de son programme EMTN nouvellement mis en place.

Par cette émission, UCB souhaite profiter des conditions favorables de marché en terme de taux d'intérêt et de liquidité. Le produit net résultant de l'émission des Obligations sera utilisé par UCB pour des besoins généraux de l'entreprise en ce compris le refinancement de prêts actuellement non remboursés et autres dettes, qui pour certaines ont été empruntées à échéance de moins d'un an.

Le prix d'émission est fixé à 101,875% de la valeur nominale de chaque Obligation avec un coupon de 3,75% par an, générant un rendement brut de 3,444% si les Obligations ne sont pas rachetées et sont conservées jusqu'à la date d'échéance prévue en 2020. Les Obligations sont disponibles pour une dénomination de 1.000 euros et la période de souscription s'étendra du 11 mars 2013 à 9 :00 (CET) au 22 mars 2013 à 16 :00 (CET), sous réserve d'une clôture anticipée. Dans cette opération, BNP Paribas Fortis, ING Bank N.V., succursale belge et KBC Bank agissent en tant que chefs de file conjoints (*joint lead managers*) et teneurs de livre conjoints (*joint bookrunners*).

Les Obligations seront émises par UCB et seront listées sur le marché réglementé *NYSE Euronext Brussels*. Les Obligations sont offertes et vendues à des investisseurs non américains et en dehors des Etats-Unis d'Amérique conformément à la *Regulation S* du *US securities Act 1993* tel que modifié. Ces restrictions relatives à la vente des Obligations sont mentionnées dans les conditions définitives des Obligations, rédigées en langue anglaise, en date du 6 mars 2013 lues conjointement avec le prospectus de base documentant le programme EMTN nouvellement mis en place, rédigé en langue anglaise en date du 6 mars 2013 (conjointement, le « **Prospectus** »).

Les Obligations peuvent être rachetées anticipativement à la discrétion des porteurs d'obligations suite à un cas d'exigibilité anticipée ou dans certaines circonstances en cas de changement de contrôle. Les Obligations peuvent également être rachetées anticipativement à la discrétion d'UCB, à tout moment, sous réserve de l'envoi, par UCB, d'une notification préalable aux détenteurs d'obligations. Nous vous prions de

¹ Le montant minimum est le montant minimum d'Obligations qu'UCB projette d'émettre. Eu égard au fait que les chefs de file conjoints n'ont pris aucun engagement de prise ferme, ce montant peut être réduit (au montant effectivement souscrit à la fin de la période de souscription). Le montant total des Obligations amenées à être émises sera publié sur le site internet d'UCB sans délai à la fin de la période de souscription.

vous référer au Prospectus pour plus de détail (en particulier en ce qui concerne la procédure de détermination du prix de rachat par l'agent de calcul). Les résidents belges qui sont soumis à l'impôt sur les revenus belge et qui détiennent des Obligations en placement privé sont actuellement sujets à un précompte mobilier final égal à 25% du montant brut des intérêts générés par les Obligations. Il convient de noter que le régime fiscal applicable dépend de la situation individuelle de chaque contribuable et peut être modifié à l'avenir.

Les autres catégories d'investisseurs sont invités à consulter leurs propres conseillers en ce qui concerne le régime fiscal qui leur sera applicable.

Informations supplémentaire- Risques majeurs liés aux Obligations : le porteur d'obligations est soumis au risque de non remboursement du capital à la date d'échéance en cas de défaillance d'UCB. De surcroit, le prix des Obligations varie en fonction de différents facteurs tels que la situation financière d'UCB, l'évolution des taux d'intérêt et la volatilité du marché. Le marché peut être limité et peu liquide. D'autres facteurs de risques sont décrits dans le Prospectus, en particulier en ce qui concerne les activités et le secteur d'activité d'UCB.

Comment un investisseur de détail peut-il souscrire à ces Obligations ?

BNP Paribas Fortis : via *PC Banking* ou *Phone Banking* au 02.433.40.31 (néerlandais) ou au 02.433.40.32 (français) ou au guichet de toute Agence Fortis Banque. Des informations supplémentaires sont disponibles par *Phone Banking* ou sur le site internet www.fortisbanking.be/emissies ou www.fortisbanking.be/emissions.

ING Bank N.V., succursale belge: par téléphone via le *Contact Center* ING au 02.464.61.02 (français) ou au 02.464.61.01 (néerlandais), via le site internet www.ing.be (Investisseurs-Obligations) ou au guichet de toute agence ING Belgique N.V./S.A..

KBC Bank: via KBC Online ou au guichet de toute banque KBC et CBC banque. Pour toute information supplémentaire vous pouvez toujours appeler le *Telecenter* KBC au 078.15.21.53 (néerlandais) ou au 078.152.154 (français) ou vous rendre sur le site internet www.kbc.be/uctb.

Le Prospectus (et sa traduction en langue française) relatif aux Obligations ainsi que le résumé spécifique à l'émission en langue française et néerlandaise sont accessibles via le site internet d'UCB : www.uctb.com.

Programme Euro Medium Term Note (EMTN) :

En sus de l'émission d'Obligations, aujourd'hui, UCB a également annoncé la mise en place d'un programme *Euro Medium Term Note Program* (« EMTN »). En vertu du programme EMTN, UCB, ou sa filiale UCB Lux. S.A. dont les obligations sont garanties par UCB, peut à différents moments émettre des séries ou des tranches d'obligations à destination d'investisseurs institutionnels et/ou investisseurs de détail, pour un

maximum de 3 milliards d'euros. Les obligations constitueront des obligations non subordonnées et non garanties (sous réserve des dispositions relatives à l'interdiction de consentir des sûretés) d'UCB et bénéficieront du même rang, sans préférence entre elles, que les autres dettes non subordonnées et non garanties. Les obligations peuvent être émises pour différents montants et échéances, et peuvent générer des intérêts fixes ou variables ou aucun intérêt. BNP Paribas a agi en tant qu'arrangeur du programme EMTN. Le prospectus de base décrivant en détails le programme a été approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers belge (FSMA) le 6 mars 2013.

Pour plus d'informations:

France Nivelles, Global Communications UCB

T +32.2.559.9178, france.nivelles@ucb.com

Antje Witte, Investor Relations UCB

T +32.2.559.9414, antje.witte@ucb.com

Laurent Schots, Media Relations, UCB

T +32.2.559.9264, laurent.schots@ucb.com

A propos d'UCB

UCB, Bruxelles, Belgique (www.ucb.com) est une entreprise biopharmaceutique internationale spécialisée dans la découverte et le développement de médicaments innovants et solutions pour transformer la vie des personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Avec près de 9.000 personnes dans 40 pays différents, l'entreprise a généré un revenu de 3,4 milliards d'euros en 2012. UCB est cotée sur le marché *Euronext Brussels* (symbole : UCB).

Déclarations prévisionnelles

Ce communiqué de presse contient des déclarations prévisionnelles fondées sur des projets actuels, estimations et prévisions des membres de la direction de l'entreprise. Toutes les déclarations, autres que les déclarations relatives à des faits historiques, sont des déclarations prévisionnelles, y compris les estimations relatives aux revenus, marges opérationnelles, dépenses en capital, liquidités, autres informations financières, résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et les autres estimations ou résultats. De par leur nature, de telles déclarations ne constituent pas des garanties quant à la performance future de l'entreprise et sont sujettes à des risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient conduire à des résultats significativement différents que ceux suggérés par les déclarations contenues dans ce communiqué de presse. Les facteurs importants qui peuvent entraîner de telles différences sont : les changements dans les conditions économiques, commerciales et concurrentielles, l'incapacité d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires ou de les obtenir à des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et au développement, les changements de perspectives d'une

produit dans le pipeline de ou en développement par UCB, les effets de décisions judiciaires futures ou enquêtes gouvernementales, les actions en responsabilité liés à des produits, les défis liés aux brevets pour protéger des produits ou des produits envisagés, les modifications de lois ou règlements, les fluctuations du taux de change, les changements ou incertitudes des lois fiscales ou de l'application de ces lois et le recrutement et le maintien de ses employés. UCB fournit ces informations à la date de ce communiqué de presse et décline expressément toute obligation de mise à jour de ces informations, que ce soit pour confirmer les résultats actuels ou pour signaler tout changement de prévisions.

Il n'y a aucune garantie que les nouveaux produits envisagés dans le pipeline constituent des produits approuvés ou que les nouvelles indications relatives aux produits existants soient élaborées ou approuvées. Les produits ou les produits envisagés qui font l'objet d'un partenariat, *joint ventures* ou licences de collaboration peuvent être sujets à des divergences entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres pourraient découvrir des problèmes de sécurité, effets secondaires ou problèmes de fabrication de ces produits après les avoir commercialisés.

De plus, les ventes peuvent être affectées par des tendances nationales et internationales en matières de coûts de soins de santé et de politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs ainsi que par les législations affectant le prix et le remboursement des produits biopharmaceutiques.